



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconversion des emplois aéronautiques

Question écrite n° 34188

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur la reconversion inévitable d'une partie des emplois aéronautiques. La crise sanitaire de la covid-19 a porté un véritable coup d'arrêt au transport aérien, tant en France que dans l'Union européenne et dans le monde entier. En conséquence, c'est aussi l'ensemble du secteur aéronautique qui souffre et fait face à des difficultés financières et une perte de chiffre d'affaires qui pourraient mettre en jeu sa survie. Même en considérant l'hypothèse optimiste de la distribution prochaine d'un vaccin, le coronavirus a bouleversé tellement profondément les modes de vies que les prévisions n'anticipent pas de retour des échanges aériens au niveau pré-crise avant quatre ou cinq ans. Les conséquences pour les entreprises de la filière aéronautique française, qui représente 300 000 emplois et 58 milliards d'euros de chiffre d'affaires, sont directes et mettent en péril le savoir-faire de cette industrie d'excellence, ainsi que ses capacités d'innovation technologique. Certaines entreprises industrielles du secteur se font déjà racheter par des investisseurs étrangers cherchant à conquérir de nouveaux marchés. Des donneurs d'ordre aux sous-traitants, toutes les entreprises sont actuellement dans des situations extrêmement préoccupantes : d'ici quelques mois, des licenciements pourraient toucher près de la moitié des employés de l'aéronautique de la région Occitanie. Face à cette catastrophe, il est impératif de réagir ! Or, les dispositifs comme l'activité partielle sont malheureusement inadaptés car ils ne pourront jamais perdurer pendant encore quatre ou cinq ans. Les territoires vont ainsi connaître une très forte progression du chômage. Il faut donc planifier, ensemble, une reconversion industrielle à grande échelle d'un nombre important d'emplois du secteur aéronautique. M. le député lui propose donc de créer un ambitieux dispositif de détachement financé par l'État et les régions qui permettrait de détacher des salariés actuellement à l'arrêt vers d'autres secteurs d'avenir, comme la robotisation industrielle, les mobilités du futur, ou encore l'intelligence artificielle. De cette manière, l'État ne financerait pas des salariés pour qu'ils restent chez eux, mais pour qu'ils construisent l'avenir de la France ! Un tel dispositif, crucial pour l'industrie aérospatiale et transposable dans d'autres secteurs et d'autres régions, permettrait de développer de nouvelles filières d'excellence dans les territoires tout en sauvegardant de précieuses compétences. Il l'interroge ainsi sur la mise en œuvre rapide d'un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34188

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8314

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)